

**RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 14 MARS 2016**

Le Conseil d'École de Québriac s'est réuni le lundi 14 mars 2016 à 18 h00, sous la présidence de Mme Lesueur, directrice de l'école.

Étaient invités:

- **Le représentant de la commune et deux conseillers municipaux :**

❖ Mr Chateaugiron, maire et Mmes Bauguil et Lebreton : conseillères municipales

- **L'IEN :**

❖ Mr Vinçot

- **La DDEN :**

❖ Mme Duc-Maugé

- **Les représentants élus des parents d'élèves :**

❖ Mmes Hingamp, Duperray, Vrot, Levrel, Germain-Laurent, Bonamy-Bourgeois ; Mrs Marchand, Gillet

- **Les enseignants :**

❖ Mmes Hervault, Allain, Duda, Scouarnec, Vermelen, Communal, Hemme, Leseignoux, Grazia, Lesueur (directrice); Mr Chênais

Excusés : Mrs Chateaugiron; Mmes Bonamy-Bourgeois, Vrot, Hingamp, Grazia, Leseignoux, Communal, Duda, Scouarnec, Vermelen, Duc-Maugé

Secrétaire de séance : Mme Lesueur

L'ordre du jour est abordé comme il suit :

1. Modification du planning élémentaire
2. Exercices PPMS et incendie
3. Point sur les différents dispositifs d'aide et de remédiation/ les maintiens
4. Sorties, projets et leurs financements
5. Année scolaire 2016/2017 : prévisions d'effectifs

Point n° 1 : Modification du planning élémentaire

La commission de travail planning s'est réunie tout d'abord le 26 novembre 2015 pour travailler à des modifications du planning élémentaire, suite au retour des questionnaires familles. En effet, une réflexion doit être menée sur la durée du temps de classe de l'après-midi (exemple : lundi : 1 h, mardi : 2 h 30, jeudi : 1 h et vendredi : 2 h 30) (note : 2.57/5).

Cela donne 2 jours de classe à 6 h et 2 jours de classe à 4 h 30. Les enseignants avaient déjà soulevés ce point (6 h trop long et 4 h 30 trop court). Il faut également noter que 6 h 00 de classe est dérogatoire. La réforme prévoyait 5 h 30 maximum par jour.

L'idée a donc été de réduire cette différence de temps de classe selon les journées et d'équilibrer des journées de classe entre 5 h et 5 h 30.

De plus, la commission s'est attachée à garder de la cohérence avec le planning maternel (horaire de début et de fin de journée notamment).

Enfin, les membres de la commission ont dû travailler en prenant toujours en compte l'alternance des groupes (les CP et CE1 sont, cette année, en TAP le mardi et le vendredi et les CE2, CM1 et CM2 sont en TAP le lundi et le jeudi).

Le planning (ci-joint) a donc été proposé par la commission de travail le 26 novembre 2015. La principale différence est la réduction du temps de TAP à 1 h par jour 2 fois par semaine (au lieu de 1 h 30) et 30 minutes de temps calme proposées en début d'après-midi (les 2 jours où il y a 2 heures de classe l'après-midi). Ce temps calme devra se faire dans les classes par les agents. Cela permet des journées de classe plus équilibrées.

➤ Possibilité de mise en place de ce nouveau planning

Au-delà de la proposition du planning, il fallait que ce dernier puisse fonctionner dans la réalité (personnel encadrant, lieu, activités, les liens entre temps de classe et temps de TAP, les temps de récréation, les intervenants...).

Les agents concernés ont aussi été rencontrés, afin qu'ils fassent remonter leurs questions, remarques et avis. Selon la coordinatrice TAP, les agents, ce planning pourrait être effectivement réalisable.

La commission de travail planning s'est réunie le 4 février pour valider ce planning élémentaire et le proposer au comité de pilotage.

Les principaux changements liés à ce nouveau planning sont les suivants :

- **Réduction du temps d'activité de TAP, passant de 1 h 30 à 1 h 00**, ce qui entraîne :
 - La réalisation de l'intégralité des activités dans l'enceinte de l'école (prêt de salle de classe par les enseignants, utilisation, de la salle de motricité / TNI pour les intervenants extérieurs) et ainsi une limite des déplacements (dans la salle polyvalente).
 - Un temps de préparation en amont pour les intervenants extérieurs, afin d'être opérationnels pour l'heure d'activité (salle et temps de préparation avant le démarrage de l'activité).
- **Le temps de récréation entre la classe (1 h 30) et le temps de TAP (1 h) l'après-midi.**
 - Actuellement, les enfants qui terminent la classe à 15 h pour aller en TAP, bénéficient d'une récréation en sortant de classe par les agents (de 15 h 05 à 15 h 15/20 environ).
Avec ce nouveau planning, les enfants termineront la classe à 15 h 30 et n'auront plus que 1 h 00 de TAP.

Il a donc été validé par la commission de travail le fait que les enseignants laissent les enfants sortir vers 15 h 20 et non à 15 h 30, afin de partager le temps de récréation entre le temps scolaire et le temps périscolaire (TAP).

- Notons que 3 agents pour 2 classes seront disponibles sur le temps calme en début d'après-midi. 3 groupes seront donc constitués autour de ces 3 agents (Christelle, Elisabeth, Laëtitia). Cela représente environ 50 élèves (soit 16 à 17 élèves par groupe).

- **En cas d'absence d'un agent sur le temps de la demi-heure :**

- Possibilité de dégager un agent de la maternelle (ATSEM) pour assurer ce temps calme.
- Possibilité de regrouper les enfants d'une classe dans les 2 autres classes.

2 mots ont été communiqués aux parents avec le nouveau planning. Le premier mot expliquait les raisons de planning en élémentaire et le second proposait aux parents de s'exprimer avant le 8 mars afin de répondre aux éventuels interrogations lors du conseil d'école. Il semblerait qu'il n'y ait eu aucune remarque négative de la part des parents.

Mme Lebreton demande à Mr Vinçot s'il est possible de revenir éventuellement sur le planning après expérimentation. Mr Vinçot répond que cela est possible mais qu'il est difficile d'en changer car ces changements doivent être faits en concertation et sont soumis à une commission.

Point n°2 : Exercices PPMS et incendie

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été réactualisé en début d'année.

Ce document est un plan de prévention face à des risques extérieurs. Chaque enseignant en possède un exemplaire dans sa classe. Nous avons réalisé un exercice de confinement le vendredi 18 décembre dernier. Un exercice avait déjà eu lieu le 24 juin 2014.

Pour ce dernier exercice, la première classe à avoir été confinée a mis 2min 14 et la dernière, 4min 57. L'enseignante n'avait pas entendu mon signal (le mégaphone) dans la cour de récréation. Les élèves de la classe de CM1 tout comme les TPS/PS/MS sont confinés dans leur propre classe.

Les problèmes soulevés :

- Les fenêtres restées ouvertes dans l'une des classes,
- un problème d'aération dans la classe des petits (d'où nécessité de prévoir du gros scotch)
- La porte des sanitaires des petits doit être protégée par du scotch car l'air passe au-dessous et la classe des MS/GS est confinée à côté. L'ATSEM se chargera de mettre ce scotch.
- Nous n'avons pas déterminé qui devait installer les cordes sur la porte de la salle de motricité. C'est l'enseignante de la classe des CP qui s'en chargera.

Suite aux attentats perpétrés lors de l'année 2015 sur le territoire national, le ministère de l'Education Nationale a décidé de renforcer la sécurité dans les écoles. Un guide « vigilance attentats : les bons réflexes » sera présenté aux directeurs le mardi 29 mars. Nous devons ensuite faire un exercice avant la fin de l'année scolaire. Le PPMS sera modifié et devra en outre intégrer le « risque attentat ou intrusion extérieure ». Le numéro de la gendarmerie a déjà été ajouté dans mon bureau et à côté du téléphone de la classe des PS.

Mr Vinçot précise qu'il va falloir réaliser un exercice avec un scénario à déterminer. Il faudra soit s'enfuir pour se protéger, soit se confiner. Suite à la réunion des directeurs prévue le 29 mars avec un gendarme, un conseil d'école extraordinaire devra être organisé en mai afin de présenter le scénario retenu et la façon de préparer les élèves.

Il faudra réfléchir aux issues possibles. Comment donner l'alerte et la communiquer...

Mme Hervault souligne le fait que seuls les adultes pourraient être formés car les enfants risquent d'être traumatisés.

Mr Vinçot ajoute qu'une réflexion est en cours. Il faudra réfléchir, communiquer avec les élèves.

Par ailleurs, le dernier exercice incendie a été réalisé le vendredi 11 mars 2016 au matin à 11h35. Pour ce deuxième exercice, l'ensemble de l'équipe enseignante et des élèves n'avait pas été prévenu. Un remplaçant était présent en classe de CP et n'avait pas été informé non plus.

Des issues de secours ont été bloquées volontairement. Les portes obstruées ont été celles : des CM2 (d'où une évacuation par la fenêtre de la classe), des CE1 (évacuation par la classe des CP), des GS (MS et GS sont donc sortis dans la petite cour à l'arrière de l'école) et celle de la salle de motricité (les PS sont sortis dans cette même petite cour). Aucun problème ni mouvement de panique ne sont à signaler.

L'alarme s'est faite entendre dans l'ensemble des classes. La dernière personne à être sortie a mis 1min 19 dans la 1^{ère} cour (classe des CM2), 1min 42 pour la 2^{ème} cour et 45 secondes dans la 3^{ème} cour.

Il faut bien penser à emmener son registre d'appel y compris en salle de motricité.

Mme Germain demande la différence entre l'alarme incendie et celle du PPMS. L'alarme incendie est déclenchée lorsque j'actionne les boîtiers. L'alarme PPMS est déclenchée par un mégaphone. Je crie : « confinement » et les élèves se regroupent dans leur lieu de confinement. L'alerte est donnée par l'intermédiaire d'un talkie walkie pour les élèves de la classe des CM1 qui sont dans un bâtiment annexe.

Point n°3 : Point sur les différents dispositifs d'aide et de remédiation/ les maintiens

Selon le décret du 18 novembre 2014 : « A l'école maternelle, le redoublement n'est pas possible ; le passage d'une section à une autre est donc la règle. A la fin de l'année scolaire, le conseil des maîtres de l'école peut proposer :

- Un passage en classe supérieure
- Un saut de classe si l'élève fait preuve de grandes facilités dans ses apprentissages.

A la fin de la grande section, le conseil des maîtres communique à la famille une synthèse des acquis scolaires et mentionne les points forts de l'élève et éventuellement les besoins à prendre en compte pour l'aider dans la suite de son parcours.

A l'école élémentaire, entre le CP et le CM2, le conseil des maîtres peut proposer :

- Un passage en classe supérieure
- Un saut de classe si l'enfant fait preuve de grandes facilités dans ses apprentissages
- Un redoublement, à titre exceptionnel, peut être décidé uniquement pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires. Il fait l'objet d'une phase de dialogue préalable avec les représentants légaux de l'élève. La décision de redoublement est prise après avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale. En cas de redoublement, un dispositif d'aide est mis systématiquement en place. »

A ce jour, aucun maintien n'est prévu au sein de notre école. Nous devons de plus en plus personnaliser le parcours des élèves. Dans notre préparation de classe, nous mettons en place les conditions pour que chaque élève puisse réussir. Cela passe par des aménagements

spécifiques pour les élèves les plus en difficultés (cela peut être des polices d'écriture agrandie, des dictées à trous, des supports et outils différents, des temps de soutien renforcés)... Nous nous réunissons avec les professionnels qui accompagnent ces élèves lors d'équipes éducatives ou d'équipes de suivi (pour les élèves en situation de handicap) et remplissons un certain nombre de documents afin d'évaluer les progrès des élèves et aussi de communiquer aux collègues les aménagements mis en place.

Mme Duperray s'interroge sur le fait de ne plus pouvoir faire redoubler car certains enfants manquent encore de maturité et ont besoin de plus de temps. L'ensemble des invités acquiesce. Mme Hemme souligne le fait que tous nos redoublements ont toujours été bénéfiques.

Point n°4 : Sorties et projets

Depuis le dernier conseil d'école:

Les élèves de maternelle et les CP ont assisté à un spectacle à l'école intitulé « Tchico » le mardi 26 janvier. Ce spectacle était en lien avec notre projet autour du thème des indiens.

Un autre spectacle, intitulé « papiers » a eu lieu le jeudi 3 mars pour les maternelles uniquement. Deux séances d'une heure par classe ont été proposées aux enfants (avec une plasticienne) dans le prolongement du spectacle : le lundi 7 mars pour les TPS/PS/MS et le mercredi 9 pour les MS/GS. Ils ont réalisé des nuages et des arbres (TPS/PS/MS), des arbres en volume (MS/ GS) et des personnages en papier aluminium (GS).

La classe de TPS/PS/MS se rendra à la ferme pédagogique « Histoire d'ânes » à la Bouëxière le mardi 7 juin. Outre les ânes, les enfants découvriront les autres animaux de l'exploitation et termineront par une petite promenade en calèche.

Mmes Hemme, Vermelen et Mr Chênais ont un projet classe de découverte mais **ce projet est en cours et n'est pas encore validé**. Ce serait une découverte du milieu marin et un travail réalisé avec une artiste autour du voyage. Ce séjour aurait lieu du 13 au 15 juin prochain (3 jours et 2 nuits) et reste à confirmer.

Les CM1 et CM2 ont aussi bénéficié d'ateliers autour de l'électricité dans la salle polyvalente de la commune. Ils ont été encadrés et animés par les enseignants et par un animateur des champs libres. Ces ateliers gratuits ont eu lieu le mardi 1^{er} mars (le matin pour les élèves de la classe des CM1 et l'après-midi pour les CM2).

Les classes de CE2, CM1 et CM2 profiteront d'un spectacle gratuit intitulé « Le lombric fourchu » organisé par la compagnie des Pratos sur le thème du développement durable.

Les CP et CE1 vont bénéficier d'un créneau à la piscine de Combours chaque jeudi de 9h30 à 10h15 du 24 mars au 14 juin.

Le financement de ces sorties est assuré par l'APE (avec une participation de l'USEP pour la sortie à la ferme des TPS/PS/MS). Le financement du transport est assuré par la mairie.

Le photographe sera présent à l'école le vendredi 13 mai.

5 classes de l'école participeront au projet « L'art dérive » : le principe est de réaliser des œuvres qui seront exposés le long du canal d'Ille et Rance. En GS, un arbre en volume et un totem ont été réalisés (lien projet « arbres » et « indiens ») ; en CP, un totem en poterie (lien projet « indiens ») ; en CE1 : des lapins en volumes (lien avec *Alice au pays des merveilles*) ; en CE2 et CE2/CM1 : fabrication de personnages recouverts de tissus.

Point n° 5 : Année 2016/2017 prévisions d'effectifs (à ce jour)

	Montées pédagogiques	Inscriptions	Maintiens	Déménagements/ changement d'école	Total
TPS		2			2
PS	4	11			15
MS	16				16
GS	18				18
maternelle					51
CP	15				15
CE1	19				19
CE2	25				25
CM1	26				26
CM2	14				14
élémentaire					99
					150

Nous avons eu 3 inscriptions de PS et une en TPS dont les naissances n'avaient pas été mentionnées sur la liste des naissances remise par la mairie. Nous attendons encore 4 inscriptions éventuelles en TPS. Nous pourrions avoir 55 inscrits en maternelle (soit une moyenne de 27/28 élèves par classe de maternelle). En élémentaire, il y aurait entre 25 et 26 élèves par classe en moyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

À Québriac, le 18/03/2016

La directrice et secrétaire de séance, P. Lesueur

Copie transmise à :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale
- Monsieur le Maire de Québriac et les adjoints aux affaires scolaires
- Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué départemental de l'Éducation nationale
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les membres de l'équipe enseignante